



# Formation Spécialisée du Comité Social d'Administration « Administration Centrale » du 14 mars 2024 COMPTE-RENDU

Paris, le 15 mars 2024

L'UNSA était représentée par Jérôme Chaur et Nicolas Martel

## La déclaration liminaire intersyndicale figure à la fin de ce compte-rendu.

Suite à cette déclaration :

- l'administration donnera une réponse écrite favorable à la demande de l'intersyndicale d'un point d'ordre du jour du CSA sur le bien-être au travail, qualité de vie au travail et attractivité. Une réponse favorable a déjà été donnée lors du CSA ministériel par Mme la Secrétaire Générale.
- sur les documents remis tardivement, il s'avère que les calendriers sont serrés ; aussi, l'administration fait au mieux et le plus rapidement possible pour apporter des réponses et permettre un dialogue social le plus fluide sans repousser à des dates ultérieures.
- en période épisodique de canicule, l'Administration Centrale passe en mode « gestion de crise ». Mme la secrétaire générale prend les mesures d'aménagement d'horaires, de recours au télétravail en fonction des recommandations sanitaires. Il existe aussi des salles fraîcheurs, même s'il n'y en pas dans tous les étages.

## 1. Validation du Programme de Prévention (PP) Administration centrale :

Le Programme de Prévention Administration Centrale (PP AC) est présenté pour information, suite au groupe de travail qui s'est tenu le 7 mars dernier.

Pour rappel, des ateliers se tiendront pour chacun des 4 axes entre avril et juillet. Ils regrouperont :

- 2 représentants du personnel de la FS CSA AC,
- 2 assistants de prévention,
- 1 représentant de la MAG/DSS,
- 1 représentant du BASS.

Pour l'atelier « amélioration des conditions de travail », un seul représentant par organisation syndicale sera présent au lieu de deux.

Les ateliers se tiendront en présentiel pour de meilleures conditions de débats. Le distanciel ne sera qu'exceptionnel.



### **Débats sur les 4 axes :**

- **Axe 1** : Modification du titre en « Renforcer le pilotage de la prévention des risques par l'évaluation des risques »,
- **Axe 2** : Guide file et serre file ne sont plus adaptés au télétravail. Il faut adapter la mission en atelier,
- **Axe 3** : Reformulation en « amélioration des conditions de travail dans toutes ses dimensions » : Charte des temps à réactualiser et assurer une appropriation par les agents et l'encadrement,
- **Axe 4** : Changement de terme « optimiser les espaces de travail et améliorer l'ergonomie » en « améliorer les espaces de travail et améliorer l'ergonomie ».

**Revendication OS** : Au vu des différents sites d'administration centrale, 1 ETP à temps complet est demandé pour gérer, piloter et coordonner les problématiques des différents sites.

L'administration n'était pas en mesure de donner une réponse positive ou négative sur cette demande au jour de la formation spécialisée, mais le sujet est bien pris en compte.

**Suite aux débats** : Proposition que chaque OS propose des amendements au PP AC. Le document pourra évoluer lors d'autres formations spécialisées et lors des ateliers.

**Organisation des ateliers** : Un message sera transmis par l'administration aux membres de la formation spécialisée (OS et assistant de prévention) pour se positionner sur des axes.

## **2. Points d'information :**

### **a) Retour d'expérience sur les conclusions de l'ergonome sur les espaces de travail du bâtiment C (SNUN et RAPS)**

L'ergonome s'est concentré sur les espaces de travail PASATEL du SNUN (service du numérique) et le RAPS (Réseau des IGAPS) : le 20 mars, une restitution sera faite à la hiérarchie SNUN et au RAPS (4 scénarii d'aménagement) puis aux agents concernés.

Des espaces témoins sont installés au bâtiment C (modification de la hauteur du bureau pour des positions assis-debout) et bâtiment B (espace bureau modulable en espace collaboratif).

L'UNSA demande si une estimation budgétaire de ces espaces est faite et si des dispositifs d'absorption de bruit sont prévus pour les bureaux à plusieurs postes de travail ?

**Réponse de l'administration** : Les mobiliers ont été achetés mais elle n'a pas de chiffrage à présenter en instance. Concernant le bruit, des dispositifs en plafond ont été installés au bâtiment C. Des travaux pour renforcer l'acoustique ont été faits également dans ce bâtiment.

### **b) Restauration :**

**Site de Vaugirard** : Les agents de la DGAL rencontrent des difficultés en raison de la tranche horaire tardive pour pouvoir accéder au restaurant de la GRAF. L'administration a recherché d'autres solutions alternatives :

- Le RIE Nord-Pont permet 90 places pour les agents qui peuvent dès à présent en faire la demande,
- Le restaurant de l'hôpital NECKER peut proposer jusqu'à 60 places. C'est à l'étude.

**Pour la DGER** : Les agents de la DGER peuvent accéder au restaurant des ministères sociaux, mais le droit d'admission a nettement augmenté.

**Réponse de l'administration** : C'est une tendance pour toutes les offres de restauration collective sur PARIS.

### **Pour Auzeville :**

L'UNSA intervient pour les prestataires qui ne sont pas autorisés à manger au lycée agricole. Quelle suite à une solution de restauration au CROUS en complément du lycée agricole ?

Réponse de l'administration : La solution du CROUS est une piste toujours à l'étude. Elle permettra aux agents prestataires d'avoir une solution de restauration. Le CROUS a de plus une période de fermeture qui n'est pas sur la totalité des vacances scolaires. Les agents auront donc un meilleur accès à une restauration collective.

### **c. Médecine de prévention Auzeville**

L'association de ARIMS a répondu favorablement en présentant un candidat. Le profil est très intéressant ; un service de médecine sur site serait possible.

Les conditions d'accueil du médecin sont à finaliser ; le candidat a visité le site d'Auzeville le 13 mars dernier. Sa présence serait de 15 % sur l'année (3 jours par mois) mais elle peut évoluer en fonction des besoins.

Ce médecin pourra assister à la Formation Spécialisée en visio-conférence.



Madame la Présidente,  
Mesdames, Messieurs,

Ce CSA d'administration centrale (CSA-AC) fait l'objet d'une déclaration liminaire de la part de l'ensemble des organisations syndicales (OS).

Nous siégeons aujourd'hui pour cette formation spécialisée santé, sécurité et conditions de travail (F3SCT) où nous allons valider le programme prévention de l'administration centrale qui sera notre feuille de route tout au long de cette mandature et au début de la mandature. Nous vous remercions de cette proposition qui va dans le bon sens.

Nous sommes étonnés de n'avoir reçu aucun document modificatif suite au groupe de travail (GT) sur le programme prévention de l'administration centrale où nous avons demandé des évolutions et qui ne figurent pas dans ce programme.

Nous regrettons cependant que l'ordre du jour ne reprenne pas l'ensemble des sujets que nous avons porté en amont de cette F3SCT, à commencer par les sujets mal-être au travail, qualité de vie au travail et attractivité, sujets que nous souhaitons porter depuis le début de cette mandature et qui nous l'espérons seront portés au prochain CSA-AC suite au courrier intersyndical envoyé le 6 février, et pour lequel nous n'avons reçu aucune réponse écrite à ce jour.

Si nous insistons sur ces sujets, c'est que nous faisons le constat que beaucoup d'agents en administration centrale sont en souffrance et n'ont d'autre choix que de quitter leur poste pour préserver leur santé. Ce turnover important, à tous les niveaux hiérarchiques, entraîne une vacance de poste qui peut durer, avec la charge de travail qui se reporte sur les autres agents, une charge de travail qui devient alors démesurée, car tout est urgent dans ce ministère et en particulier en cette période de crise agricole... Nous sommes donc dans un cercle vicieux qui dégrade chaque jour un peu plus les conditions de travail des agents avec une perte de sens au travail et une démotivation qui s'accroissent. Il est nécessaire que nous trouvions les solutions adaptées pour sortir de ce cercle vicieux et préserver la santé de nos agents dont vous êtes responsables.

La DGPE est un exemple parmi d'autres, mais force est de constater qu'à ce jour, il y a 3 postes de sous-directeurs vacants et 14 postes de chargés de mission ou d'adjoints de chef de bureau non pourvus. Et ce, alors que cette direction était celle qui recrutait le plus facilement auparavant, en raison de son implication dans les politiques publiques... D'ailleurs, elle organise en ce moment même un forum de l'emploi pour trouver des candidats sur ces postes...

Autre sujet qui n'a pas été repris, ce sont les fortes chaleurs et leur anticipation. Des études récentes indiquent que l'été 2024 pourraient connaître une canicule plus forte encore que celle de 2003... Des mesures sont-elles prévues en administration centrale, sachant que la plupart des bureaux ne sont pas équipés de climatisation ?

- Comment le MASA prévoit-il d'anticiper cette possibilité ?
- Est-il prévu de recenser le personnel à risques ?
- Quelles modalités de télétravail exceptionnelles ?
- Les plages horaires seront-elles élargies ?
- Y-a-t-il des salles fraîcheur à tous les étages, et dans tous les bâtiments ?

Au vu des tendances de températures actuelles, il est possible que nous soyons confrontés à cette situation **dès fin mai jusqu'à fin septembre**. Comment l'administration centrale compte-t-elle d'anticiper cette possibilité ?

De même, nous souhaitons aborder la sécurité de la traversée de la rue de Varenne. Ce sujet n'a pas été repris, alors que le risque est réel au vu de la circulation dans cette rue.

Enfin, nos questions sur le registre sécurité et liste des accidents du travail n'ont toujours pas trouvé de réponse concrète... Force est de constater que les participants à la formation des élus de la formation spécialisée ont mis en évidence des non conformités sur ce sujet, notamment avec un registre de sécurité qui comportait des feuilles volantes.... Il y a un réel travail à faire sur ces registres afin qu'ils soient conformes et que les agents en aient connaissance. Nous demandons donc à intégrer une action sur le sujet des registres de sécurité au programme national prévention.

Soyez assurée, Madame la Présidente, de notre volonté d'œuvrer pour la sécurité et le bien-être des agents à travers un dialogue que nous souhaitons riche et constructif avec l'Administration.